

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.12.114.B

**Broyage, Transport et
valorisation des
déchets végétaux
bruts issus des
communes de
GrandAngoulême :
appel d'offres ouvert -
3 lots**

LE VINGT ET UN DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.12.114.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur PERONNET

**BROYAGE, TRANSPORT ET VALORISATION DES DECHETS VEGETAUX BRUTS ISSUS
DES COMMUNES DE GRANDANGOULEME : APPEL D'OFFRES OUVERT - 3 LOTS**

Depuis le 1^{er} juin 2017, GrandAngoulême a adhéré à Calitom pour la compétence traitement. Néanmoins, le traitement de certains flux requière encore la mobilisation de moyens techniques et financiers. Il s'agit en particulier du traitement des déchets verts municipaux, issus des aires de dépôts végétaux des communes de GrandAngoulême.

Actuellement, plusieurs communes de GrandAngoulême déposent les déchets végétaux soit sur la plateforme de déchets verts de GrandAngoulême, soit sur des aires communales.

Il est nécessaire de lancer un marché permettant le broyage, le transport et le traitement de ces déchets végétaux, puisqu'ils sortent du champ strict des « déchets ménagers » pour le traitement desquels GrandAngoulême adhère à Calitom.

Compte tenu du volume estimé des achats, la consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 12, 25, 33, 36, 66 à 68, 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord cadre se décompose en 3 lots :

Lot 1 : Broyage, transport et valorisation des déchets végétaux de la plateforme de GrandAngoulême : prise en charge de déchets végétaux sur la plate-forme de GrandAngoulême. Ces prestations concernent le broyage, le chargement, le transport et la valorisation des déchets végétaux bruts de la plate-forme. Il concerne aussi le transport et la valorisation de broyat de végétaux issu des aires communales.
La quantité annuelle estimative de ces déchets végétaux pourrait aller jusqu'à environ 3 000 tonnes - montant estimatif indicatif : 45 000 € HT/an

Lot 2 : Broyage des déchets végétaux situés sur les aires de dépôts végétaux des communes de GrandAngoulême : broyage des végétaux bruts sur les aires de stockage des communes de GrandAngoulême.
La quantité annuelle estimative de ces déchets végétaux pourrait aller jusqu'à environ 600 tonnes - montant estimatif indicatif : 20 000 € HT /an.

Lot 3 : Transport du broyat de déchets végétaux situés sur les aires de dépôts végétaux des communes de GrandAngoulême : transport des broyats des aires de stockage des communes de GrandAngoulême vers la plateforme de Frégeneuil de GrandAngoulême.
La quantité annuelle estimative de ces broyats pourra aller jusqu'à environ 600 tonnes - montant estimatif indicatif : 15 000 € HT /an.

Les marchés prendront effet à compter de leur date de notification pour une durée d'un an renouvelable trois fois par expresse reconduction, soit une durée maximale de 4 ans.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 5 décembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionné ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce du marché public à intervenir, ou du marché négocié qui découlerait du caractère infructueux de cette première consultation.

D'INSCRIRE la dépense au budget déchets ménagers.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 décembre 2017	<u>Affiché le :</u> 26 décembre 2017